



Sommaire:

- 1-3 Traçabilité
- 3-6 Comment lire l'étiquette d'un médicament
- 7-9 Canadian Lamb Company
- 9-10 Tremblante Canada

POUR NOUS REJOINDRE

30 rue Malcolm
Guelph, ON
N1K 1B1

Tél:
(519) 824-6018
1-888-684-7739

Fax:
1-866-909-5360

Courriel:
jennifer@cansheep.ca

Site web:
www.cansheep.ca

L'Industrie canadienne du mouton franchit un autre pas vers un système complet de traçabilité

Sean McKenzie, Coordonnateur national – Identification des animaux et traçabilité

Le conseil d'administration de la Fédération canadienne du mouton a récemment convenu de radier les étiquettes Ketchum Kurl Lock no 3 en métal rose et les étiquettes Allflex Panel (dangle) roses de la liste officielle d'étiquettes d'identification approuvées par le Programme canadien d'identification des moutons (PCIM).

Ce changement prendra place le 31 décembre 2012. Cela signifie qu'à partir de cette date, ces étiquettes ne seront plus acceptées à titre d'identificateurs officiels pour les animaux se déplaçant de la ferme d'origine, et les déplacements aux enchères, aux expositions et chez les vétérinaires.

Cette décision a été établie en fonction de plusieurs facteurs, notamment en raison des déclarations faites par les acheteurs et les transformateurs stipulant qu'ils ne feront plus l'achat d'animaux si ces derniers ne sont pas munis d'étiquettes RFID alors que les exigences relatives à l'enregistrement et la transmission de la traçabilité entrent en vigueur. Ceci, en plus de l'intention du conseil de la FCM de développer un système de traçabilité plus efficace et économique pour l'Industrie canadienne du mouton, ont été des facteurs importants de motivation dans leur décision d'aller de l'avant avec les étiquettes RFID.

Le message commun reçu de la part des enchères, des transformateurs et des acheteurs est qu'eux aussi sont maintenant confrontés à des demandes grandissantes quant à la traçabilité et nombre d'entre eux investissent dans des technologies de lecture RFID. Alors que les réglementations de traçabilité entrent en vigueur, ils devront enregistrer et transmettre l'information concernant l'identification des animaux et leur déplacement à mesure que le bétail traverse leurs installations. La technologie RFID devient alors un coût essentiel d'une collaboration avec eux, et crée une liaison importante pour le suivi des déplacements des animaux et la traçabilité du bétail.





Traçabilité

La technologie RFID répond aux besoins des transformateurs, des abattoirs, les marchés d'animaux et les enchères afin de garder des registres précis et en temps opportuns pour qu'ils puissent réagir rapidement aux retraits du marché de produits advenant un enjeu en matière de salubrité alimentaire. Une tenue de dossiers précise les aidera à se protéger eux-mêmes, ainsi qu'à protéger les producteurs qui les approvisionnent. Cela leur permettra également de s'assurer qu'ils sont capables de maintenir l'efficacité de leur chaîne de production sans investir dans la main d'œuvre supplémentaire et pour éviter de potentielles erreurs humaines lors de la transcription des numéros d'identification, ce qui donnerait lieu à l'enregistrement d'informations incomplètes ou incorrectes.

À toutes les étapes de la production – du producteur initial jusqu'à la transformation finale – l'une des préoccupations majeures est qu'un système de traçabilité ne peut ralentir le rythme du commerce. Cela dit, et en considérant toutes les options disponibles, le changement vers un système électronique d'identification animale au moyen d'étiquettes RFID est la seule option possible à ce moment. Une identification visuelle nécessite de gros investissements dans la main d'œuvre pour faire la lecture de chaque étiquette, et les erreurs de transcription, les étiquettes omises et la hausse de stress chez les animaux ne font qu'augmenter les coûts.

Deuxièmement, la quantité d'information qui nécessite une collecte pour les besoins de la traçabilité n'est pas pratique à faire, ni ne peut elle être effectuée assez rapidement pour satisfaire les besoins d'une industrie qui utilise les étiquettes d'identification visuelles à l'oreille.

Une troisième option, soit l'identification par lot de groupe ou de masse a été considérée, mais la population de moutons et d'agneaux au Canada n'est pas assez grande pour rendre cette option réalisable.

L'information nécessaire à être enregistrée et transmise pour un système de traçabilité efficace comprend l'identification animale, l'identification des installations et le suivi des déplacements d'animaux. Tenter de faire ceci avec de petits lots d'agneaux se déplaçant vers l'abattoir en provenance de divers endroits ne fonctionne pas, et ne fournit aucune information sur les regroupements d'animaux en provenance de lieux différents.

Le désir pour un système de traçabilité complet n'est pas seulement un enjeu national, mais également un enjeu à l'échelle internationale. Des pays à travers le monde entier mettent sur pied des mesures et des protocoles pour faciliter la traçabilité du bétail, des volailles, et des produits d'origine animale en général. Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et des groupes de producteurs spécialisés travaillent de concert afin de développer des normes et des réglementations qui faciliteront la création d'un Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA).

La traçabilité va bien au-delà de la ferme individuelle. La mise en œuvre d'un système de traçabilité et l'établissement d'un système étiquetage RFID obligatoire sont essentiels pour consolider et pour maintenir la viabilité de toute l'industrie ovine au Canada.



Traçabilité

Pour poursuivre cette lancée, le calendrier va comme suit :


- **1er juillet 2011** : Les étiquettes Ketchum Kurl lock et Allflex dangle ne seront plus disponibles pour la vente auprès des producteurs de moutons à titre d'étiquettes du Programme canadien d'identification des moutons (PCIM).
- **1er janvier 2012** : Tous les animaux nés ou étiquetés après cette date doivent être munis d'étiquettes RFID approuvées par le PCIM.
- **1er janvier 2012** : Les étiquettes approuvées par le PCIM comprennent les étiquettes RFID Allflex ainsi que les étiquettes RFID Shearwell.
- **Après le 31 décembre 2012** : Les étiquettes Ketchum Kurl lock et Allflex dangle ne seront plus acceptées aux ventes, aux abattoirs ou par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'expédition, le transfert ou la vente de moutons au Canada.

À ce moment, les étiquettes Kurl Lock no 3 et Allflex Panel seront officiellement retirées de la liste d'étiquettes approuvées par le PCIM.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Cultivons l'avenir 

Comment lire l'étiquette d'un médicament

Par Barb Caswell, coordonnatrice nationale intérimaire, salubrité des aliments à la ferme

Idéalement, faire le suivi de l'état de santé de votre troupeau en vue de réduire les incidences de maladies et de blessures avant qu'elles ne surviennent est un excellent moyen pour augmenter la production de votre troupeau et l'efficacité productive (tel que discuté récemment dans l'édition du mois de juin de Points de vue). Un programme de salubrité alimentaire qui nécessite que vous fassiez le suivi des produits de santé animale vous aide à surveiller l'état de santé de votre troupeau et peut être utilisé pour améliorer la production, tout en minimisant le risque d'insalubrité occasionné par un résidu de médicament vétérinaire dans la viande ou le lait.

Un examen des dossiers de santé animale peut démontrer un problème courant, tel qu'une infestation d'endoparasites dans votre troupeau, qui peut être mieux contrôlée par des modifications dans la gestion de votre troupeau plutôt que par un traitement continu pouvant s'avérer complètement inefficace. Une meilleure gestion vous aide également à faire des choix plus judicieux quant à votre utilisation de produits de santé animale si des problèmes récurrents peuvent être évités grâce à de simples modifications aux conditions d'exploitation.



Comment lire l'étiquette d'un médicament

Il y a de nombreux avantages lorsque vous tentez d'éviter les maladies et blessures nécessitant l'utilisation de produits de santé animale :

1. Aucune perte de production en raison de maladies ou de blessures (p. ex. moins de grains quotidiens, de prise alimentaire et d'efficacité alimentaire);
2. Des coûts moins élevés attribuables à une moins grande quantité de produits de santé animale achetés et utilisés;
3. Aucune responsabilité légale ou mesure réglementaire si le médicament n'est pas utilisé correctement; et,
4. Seulement qu'un nombre limité de produits destinés aux moutons sont approuvés au Canada.

Il y aura toutefois des cas où un traitement sera inévitable. L'information nécessaire pour l'utilisation efficace et sécuritaire du médicament se trouve sur l'étiquette ou sur la prescription d'un vétérinaire. Dans le cas d'une utilisation du médicament en dérogation des directives de l'étiquette, la prescription d'un vétérinaire fournira toute l'information nécessaire, en plus des renseignements se trouvant sur l'étiquette. Si vous ne suivez pas toutes les directives correctement, vous faites un usage en dérogation des directives de l'étiquette, même si ce n'est pas intentionnel. Toute utilisation de médicament en dérogation des directives de l'étiquette devrait être effectuée au moyen d'une prescription d'un vétérinaire. Ceci nous mène à discuter de l'importance de faire une lecture adéquate de l'étiquette et de bien comprendre l'information qui s'y trouve.

Lire et comprendre correctement l'étiquette d'un médicament est essentiel pour assurer que le produit est utilisé de manière sécuritaire

et aussi pour obtenir l'effet optimal du médicament. L'utilisation d'un produit de santé animal est un coût additionnel à la production, il est donc essentiel que vous en ayez le plus pour votre argent advenant le besoin de traiter vos moutons. Lorsque nous discutons de l'utilisation d'un médicament en suivant les directives de l'étiquette, veuillez noter qu'il peut y avoir des informations additionnelles sur la notice du produit – le feuillet de renseignement qui devrait accompagner tous les produits de santé animale. Tandis que certaines entreprises insèrent des feuillets avec chaque produit individuel, d'autres peuvent fournir un paquet de feuillets avec l'expédition du produit. Dans les deux cas, si vous faites l'achat d'un produit n'ayant pas de notice, assurez-vous de demander une copie à votre fournisseur. Ce feuillet devrait être révisé et conservé à titre de référence future avant de faire l'utilisation de produits de santé animale.

La Loi sur les aliments et drogues stipule l'information devant se trouver sur l'étiquette d'un produit afin d'assurer son utilisation et son entreposage sécuritaire. Chaque élément inscrit sur l'étiquette est important et a sa raison d'être. Dans l'édition de From the Flock du mois de juin, j'ai discuté du processus d'approbation des médicaments au Canada, donc vous vous souvenez peut-être que j'ai expliqué ce qu'était un numéro d'identification du médicament, ou DIN. Ce numéro est assigné par Santé Canada lorsqu'un médicament est évalué pour sa sécurité, son efficacité, sa puissance et sa pureté, et pour son approbation subséquente pour une utilisation au Canada. Il y a certains cas particuliers où un vétérinaire breveté peut prescrire des médicaments n'ayant pas encore été approuvés pour un usage au Canada. Il est donc fort probable que tous les produits utilisés sur votre ferme soient munis de ce numéro.



Comment lire l'étiquette d'un médicament

Les médicaments sont classés en deux catégories : avec ou sans prescription. Si le médicament que vous utilisez nécessite une prescription, vous trouverez la mention PR inscrite sur l'étiquette. Soyez avisé toutefois que si un médicament n'a pas la mention PR inscrite sur l'étiquette, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est disponible en vente libre. Sous le nom de marque du produit, vous trouverez habituellement l'ingrédient actif et sa concentration ou sa puissance. C'est cet ingrédient qui est responsable de produire l'effet désiré, tel qu'il est indiqué sur l'étiquette (p. ex. « ... pour le traitement d'infection bactérienne associée à la pneumonie chez les animaux de bétail »). Le devant de l'étiquette comprend une description détaillée sur la nature du médicament, à savoir si c'est un antibactérien, un vaccin ou un pansement.

La formulation du médicament suit directement l'ingrédient actif et nous indique la manière d'administrer le produit. La formulation indique s'il s'agit d'un produit injectable, d'une poudre ou d'une préparation topique. Après la formulation, vous trouverez l'information relativement au dosage. Le calcul adéquat des dosages est essentiel pour assurer un usage sécuritaire et efficace du produit. Un dosage fautif peut non seulement être un enjeu à la salubrité des aliments, mais le surdosage ou le sous-dosage du médicament peut également nuire à la santé de votre animal. Des études préliminaires effectuées au Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario indiquent qu'un traitement inefficace d'endoparasites peut, dans plusieurs cas, être occasionné par une utilisation inadéquate de médicaments vétérinaires plutôt que par une résistance présumée aux antimicrobiens (Menzies, 2010). Le sous-dosage entraîne un usage inefficace du produit, tandis qu'une surdose est nuisible à l'animal, augmente vos

coûts de production et peut engendrer des résidus de médicaments dans la viande et le lait. Lorsque vous calculez un dosage, vous devez prendre en considération les éléments suivants :

- Le poids de l'animal;
- La dose;
- La manière et l'endroit où vous administrez le médicament;
- La fréquence à laquelle vous administrez le dosage, et
- La durée du traitement.

Bien qu'il se peut que vous n'ayez pas toutes les réponses à ces questions, elles doivent être considérées puisqu'elles peuvent influencer le dosage à donner et la durée de votre délai d'attente.

Vous pouvez également trouver des mises en garde directement sur l'étiquette. Par exemple, tous les médicaments utilisés auprès du bétail portent la mention Pour usage vétérinaire seulement. Les mises en garde comprendront également les délais d'attente nécessaires pour la viande et le lait. Encore une fois, ces délais d'attente sont extrêmement importants pour prévenir des résidus. Les délais d'attente fournis s'appliquent seulement si vous faites l'utilisation du produit tel qu'il est indiqué sur l'étiquette. Tout changement à ces directives (p. ex. le dosage, l'espèce, l'entreposage, etc.) pourrait altérer les délais d'attente de manière imprévisible. La meilleure façon d'assurer que les délais d'attente sont respectés est de tenir des registres précis afin de faire le suivi des médicaments vétérinaires administrés et pour déterminer les dates d'expédition sécuritaires des animaux ou du lait. Les mises en garde peuvent également stipuler de ne pas faire une utilisation du produit sur les animaux en lactation.



Comment lire l'étiquette d'un médicament

Le panneau latéral de l'étiquette du médicament contient l'information précise sur la manière de l'utiliser et sur son entreposage adéquat, tel que « Entreposer à des températures inférieures à 25 °C ». Il peut également avoir des avertissements tels que « Garder hors de la portée des enfants ». N'oubliez pas également de garder les produits de santé animale hors de la portée de vos moutons. Les médicaments qui ne sont pas entreposés dans un endroit sécuritaire pourraient mettre vos animaux à risque et pourraient compromettre vos capacités de juger adéquatement les délais d'attente. L'étiquette devrait également être dotée d'un numéro de lot assigné par le fabricant et d'une date d'expiration. Les médicaments ne devraient pas être utilisés après cette date puisque cela pourrait influencer le délai d'attente inscrit sur l'étiquette du produit.

L'utilisation d'un produit de santé animale d'une manière autre que celle inscrite sur l'étiquette, soit par l'usage du produit à un dosage différent, pour une durée autre, sur une espèce non mentionnée sur l'étiquette, avec un délai d'attente différent, administré par une voie différente, ou tout autre déviation consiste une utilisation en dérogation des directives de l'étiquette. Puisque l'industrie ovine doit œuvrer avec un arsenal limité de produits approuvés au Canada, l'utilisation de médicament en suivant les directives de l'étiquette est le seul moyen d'assurer que le médicament est sécuritaire et efficace, à moins de suivre la prescription d'un vétérinaire. Les produits de santé animale sont un outil essentiel et un investissement significatif pour la production du bétail.

Prenez toujours de temps d'examiner l'information se trouvant sur l'étiquette avant de faire l'achat d'un produit de santé animale, avant son utilisation et pour un entreposage adéquat. Ceci vous aidera à assurer que vous utilisez le bon produit pour traiter le problème de la manière la plus sécuritaire et efficace. Demandez toujours conseil auprès de votre vétérinaire si, pour n'importe quelle raison, vous ne comprenez pas les directives de l'étiquette.

Référence :

P. Menzies, communication personnelle, 28 avril 2010.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada





Canadian Lamb Company

Au mois de juin 2010, le Saskatchewan Sheep Development Board (SSDB) a annoncé la mise sur pied de la Canadian Lamb Company Initiative. L'objectif de cette nouvelle initiative est d'évaluer la faisabilité d'une entreprise détenue et contrôlée par les producteurs d'agneaux, soit la Canadian Lamb Company (CLC), qui maximiserait les débouchés pour les produits d'agneaux canadiens. La CLC fournirait aux producteurs actuels les mesures incitatives sur les plans financier et commercial nécessaires pour augmenter la production et pour favoriser l'accès au marché des nouveaux producteurs canadiens d'agneaux. Un des objectifs majeurs de la CLC sera de développer un ensemble de produits compétitifs à valeur ajoutée destinés aux marchés du détail et des services alimentaires au Canada.

Dans la structure actuelle de l'industrie canadienne, les producteurs d'agneaux de la plupart des provinces ne reçoivent qu'une fraction de l'argent qu'ils pourraient obtenir si une portion importante de leur production d'agneaux avait une valeur ajoutée. Le développement d'une entreprise détenue et contrôlée par producteurs pourrait leur permettre de s'emparer d'une plus grande marge de profit.

De nombreuses études portant sur l'industrie canadienne de l'agneau sont toutes parvenues aux mêmes conclusions. Notamment, que la consommation de produits d'agneaux hausse de 5 % par année au Canada et continuera d'augmenter en raison des changements démographiques que connaît la population canadienne. Toutefois, si la consommation augmente, la production nationale d'agneaux au Canada quant à elle, affiche une baisse continue.

Cela signifie que les principaux bénéficiaires de cette hausse de la demande de produits d'agneaux sur le marché canadien sont les producteurs d'agneaux et les organisations de marketing des produits d'agneaux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Sans une hausse de la production nationale et la commercialisation des agneaux nationaux, l'industrie canadienne de l'agneau risque de devenir marginalisée. Les importateurs de produits d'agneaux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie souhaitent augmenter leurs parts du marché du niveau actuel de 60 % pour atteindre plus de 80 % des marchés du détail et des services alimentaires dans les prochaines 3 à 5 années.

Si l'industrie canadienne de l'agneau se voit mise à l'écart, il y a de fortes possibilités que l'infrastructure nécessaire pour soutenir l'industrie commencera à s'affaiblir. Il sera alors encore plus difficile de trouver des transformateurs prêts à investir dans des installations pour la transformation de l'agneau. Les jeunes vétérinaires ne s'intéresseront pas à un secteur agricole en déclin et les industries de soutien n'investiront pas dans la mise sur pied de bureaux ou de structures de soutien pour un petit marché en baisse.

Il est extrêmement difficile d'attirer les consommateurs et les magasins de détail vers le secteur des services alimentaires une fois qu'ils ont opté pour une autre source d'approvisionnement. Si l'industrie canadienne de l'agneau est incapable d'approvisionner le marché, d'autres pays tels que le Paraguay seront fortement intéressés d'expédier leurs agneaux aux détaillants canadiens.



Canadian Lamb Company

L'industrie de l'agneau au Canada pourrait possiblement être reléguée à des réseaux de distribution secondaires tels que la ferme et les marchés des agriculteurs. Bien que ces marchés soient de bons points de vente pour un grand nombre de producteurs, ils ne génèrent pas le volume nécessaire pour le maintien d'une industrie dynamique.

Des études sur la consommation indiquent clairement que les Canadiens préfèrent l'agneau canadien à l'agneau importé et qu'ils ont une nette préférence pour les produits d'agneaux locaux versus les produits importés. Cette préférence peut toutefois changer avec le temps si l'achat de produits d'agneaux importés devient une habitude chez les consommateurs canadiens. General Motors et Ford sont deux exemples d'entreprises qui luttent maintenant pour reconquérir leur part du marché ravie par les importations. C'était leur marché à perdre – et ils l'ont perdu.

Il n'y a actuellement aucun plan national ou de structure commerciale mis en place pour arrêter l'acquisition du marché canadien par les importations, ni pour augmenter la part des producteurs canadiens du marché national des produits d'agneaux.

D'autres industries canadiennes ont dû affronter des défis semblables et ont réussi à augmenter la production, la part du marché et les revenus pour leurs producteurs. L'industrie laitière biologique est un exemple où la prime offerte aux producteurs était clairement une mesure incitative pour l'achat de contingent additionnel, l'expansion de la production et l'élaboration des normes opérationnelles.

Le pouls de l'industrie canadienne est un autre exemple où la production nationale de plusieurs récoltes détient non seulement la part du lion du marché national, mais contrôle un large pourcentage du marché mondial.

La CLC a pour objet de soutenir et de compléter les organisations actuelles du mouton et de l'agneau établies à travers le Canada. La CLC serait une entreprise détenue et contrôlée par le producteur, et s'occuperait de faire l'achat, la transformation, l'ajout de valeur et la distribution de la production d'agneau des propriétaires de l'entreprise. En effet, la CLC représenterait les intérêts commerciaux des producteurs propriétaires de l'entreprise.

La première étape de la Canadian Lamb Company Initiative est de déterminer si le concept d'un nouveau modèle d'entreprise et d'exploitation pour l'industrie nationale de l'agneau sera soutenu par les producteurs, les transformateurs, les organismes provinciaux, les détaillants, les fournisseurs de services alimentaires, les opérateurs de parcs d'engraissement, les courtiers et autres intervenants clés du secteur. Également comprise dans cette première étape du développement sera la création d'un plan d'affaires et d'exploitation pour la nouvelle organisation et d'une évaluation pour déterminer la viabilité financière du concept.

La deuxième étape de cette initiative se concentrera sur la mise en place d'une chaîne de valeur de l'agneau du Canada. Cette nouvelle chaîne de valeur sera d'envergure nationale et ralliera les intervenants clés de l'industrie, tels que les producteurs d'agneau, les transformateurs de viande, les fabricants de produits alimentaires, les organismes de l'industrie, les corporations, les entreprises



Canadian Lamb Company

de services alimentaires, les distributeurs de produits à base de viande, les producteurs d'aliments, les entreprises d'emballage et les organismes gouvernementaux de diverses provinces.

En date du mois de juillet 2010, la Canadian Lamb Company Initiative a reçu l'appui des producteurs et intervenants clés de 5 provinces.

Le financement pour ce projet est fourni par Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'entremise du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA). En Saskatchewan, le Programme est géré par le Conseil agricole de la Saskatchewan.

Pour cette initiative, le SSDB a nommé Terry Ackerman, de Guelph en Ontario, comme Directeur du développement commercial.

Pour plus de renseignements au sujet de cette initiative, veuillez contacter :

Terry Ackerman
Canadian Lamb Company Initiative
Téléphone : 519-835-8858
Courriel : tackerman@rogers.com

Les changements au protocole d'importation pour les chèvres et les moutons femelles ont été instaurés

By Courtney Denard, National Scrapie Coordinator

Le protocole d'importation du Canada relativement aux chèvres et aux moutons femelles a changé. Maintenant, les chèvres et les moutons femelles intacts en provenance des États-Unis doivent être importés dans des fermes canadiennes faisant partie du Programme de certification volontaire des troupeaux à l'égard de la tremblante (PCVTT) depuis au moins 12 mois consécutifs, avec au moins un inventaire annuel complété.

Le producteur exportateur des États-Unis doit également être inscrit au programme américain de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante depuis au moins 12 mois consécutifs, avec au moins un inventaire annuel complété. De plus, le producteur américain doit faire partie du niveau « suivi des exportations » du programme ou du niveau « suivi total » du programme (avec des tests de tous les animaux âgés de plus de 18 mois qui sont morts, et ce, pendant au moins 12 mois). Ce dernier point n'est pas une nouvelle exigence – elle a été établie en 2007.

Les producteurs canadiens n'ayant pas de moutons ou de chèvres sur leurs fermes à l'heure actuelle sont exemptés du délai d'attente de 12 mois, faute d'animaux dont il faudrait faire l'inventaire. Ces producteurs devraient alors communiquer avec Tremblante Canada et demander une inscription temporaire au programme pour importer.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a fait l'annonce de ces changements au début de l'année 2009 afin de poursuivre son objectif d'éradiquer la tremblante au sein de l'industrie canadienne du mouton. Afin d'éradiquer complètement la tremblante, le Canada doit resserrer ses protocoles d'importation afin de réduire le risque d'introduire cette maladie au pays.



L'importation des chèvres et les moutons

Ce processus sera progressif, mais les exigences relativement à l'importation continueront à accroître au cours des prochaines années. Par exemple, les prochains changements sont prévus pour le mois de janvier 2011, date à laquelle les producteurs canadiens devront faire partie du PCVTT pour 24 mois consécutifs avant de pouvoir importer, en plus d'avoir complété au moins un inventaire annuel. Les mêmes exigences seront demandées des producteurs américains.

Le processus d'accroissement est important pour de nombreuses raisons. L'ACIA a expliqué que la participation au programme de certification du pays est un élément clé de la biosécurité et de l'atténuation des risques, particulièrement dans un contexte de diminution de la tolérance au risque associée à la tremblante.

L'accroissement est également important pour que le Canada réussisse à éradiquer la tremblante afin de recevoir le statut « libre de toute trace de tremblante » de l'Organisation mondiale de la santé animale, communément appelée OIE. L'un des moyens pour y parvenir consiste à adopter des conditions d'importations qui respectent les politiques élaborées par l'OIE.

Les partenaires commerciaux actuels et potentiels, comme les États-Unis, le Mexique et l'Amérique du Sud, vérifient si le Canada se conforme aux règlements de l'OIE avant d'envisager des ententes commerciales avec nous. Par le passé, lorsque le Canada a parlé d'échanges commerciaux avec l'Amérique du Sud, les autorités du pays d'Amérique du Sud ont demandé si notre pays suit les normes de l'OIE.

Les États-Unis ont déclaré de façon très claire qu'ils tentent de suivre les critères de l'OIE en matière de tremblante. Ils ont déclaré publiquement qu'ils travaillent à éradiquer la tremblante et souhaitent être reconnus comme pays exempt de la tremblante selon les normes de l'OIE d'ici 2017. Les États-Unis ont affirmé que si le Canada désire continuer une relation commerciale avec eux, le Canada doit prendre des mesures semblables afin d'éradiquer la tremblante.

Aucun changement n'a été apporté au protocole d'importation des chèvres et des moutons mâles.

Les exigences de l'ACIA concernant les importations d'animaux vivants et de petits ruminants sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/pol/pole.shtml#anima>

Les exigences de l'ACIA à l'égard des petits ruminants de reproduction, domestiques ou de captivité importés des États-Unis sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/pol/ie-2007-5e.shtml>

L'industrie continue à travailler en partenariat avec l'ACIA sur les enjeux relatifs à l'importation de petits ruminants. Toute information nouvelle et pertinente sur cet enjeu sera transmise directement par Tremblante Canada. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Tremblante Canada au 1-866-534-1302, ou par courriel à l'adresse suivante : admin@scrapiecanada.ca.